

Objet: Admission en non valeur - 2021_079

Séance du lundi 20 décembre 2021

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation 23/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés : Pierre DUPONT, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

Absents : Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur proposée par le comptable public correspondant à des titres émis en 2013 sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°717 de l'exercice 2013 ; Montant : 150 euros / Débiteur : Vitaux-Rembert Christelle.
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 150 euros.
- Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2021 au compte 6541.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/12/2021
et publication ou notification du 23/12/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

